

Bureau du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, seize juin à dix-huit heures, le bureau du syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIAC à Thonon-les-Bains, sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués présents :

CAPLOT Michel, Président
LACHAT Hervé, 1^{er} Vice-président
DENNE Jean-Claude, 2^{ème} Vice-président
GERDIL Frédéric, 3^{ème} Vice-président
WALKER James, 4^{ème} Vice-président
DEAGE Joseph, 5^{ème} Vice-présidente
GRENAT Maryse, Membre du Bureau,
BENED Régis, Membre du Bureau
DEMOLIS Cyril, Membre du Bureau

Absents/excusés :

MAXIT Nathalie, Membre du Bureau
DETURCHE Sandrine, Membre du Bureau
BERGER Jean-François, Membre du Bureau

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Nombre de délégués membres du Bureau : 12 délégués

Date de convocation : 10 juin 2026

Point n°6 – Délibération autorisant le Président à solliciter les subventions pour l'opération Restauration hydromorphologique sur le Malève au lieu-dit Le Planchamp (commune d'Abondance), auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau

Monsieur LACHAT Hervé, Vice-Président du SIAC, rapporteur, rappelle à l'assemblée que

Vu la délibération 2023-09-140 du 18 septembre 2023 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance approuvant le transfert de la compétence GEMAPI au SIAC,

Vu la délibération D26_OCT23 du 5 octobre 2023 du SIAC approuvant le transfert à la carte de la compétence GEMAPI par la Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance à effet du 01/01/2024,

Considérant les actions envisagées pour être inscrites au prochain contrat eau et climat porté par le SIAC,

Le SIAC sollicite une subvention auprès de de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, selon le plan de financement ci-dessous,

Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement					
		AE RM&C		CD74		CCFEVA	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Restauration hydromorphologique sur le Malève	48 000	50	24 000	30	14 400	20	9 600

Après en avoir débattu, le Bureau à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès des partenaires, notamment l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, pour la mise en œuvre de l'action décrite ci-dessus, et à signer au nom et pour le compte du SIAC, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Joseph DEAGE



Le Président,

Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.